

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à	Départs de	Arrivées à						
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
41 h. 16 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 45 <sup>m</sup> matin.	9 h. 16 <sup>m</sup> matin.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 <sup>m</sup> soir.	8 h. 8 <sup>m</sup> soir.	5 » 52 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 h 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	—	11 » 7 » »	2 » 48 soir.

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
{Arrivé à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire. {Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
{Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

### Cahors, 4 Décembre.

L'élaboration du fameux programme a continué, quoiqu'il n'y ait rien de plus insolite et de plus contraire à tous les précédents des gouvernements libres, en Angleterre, en Suisse, aux Etats-Unis, etc.

Il paraît pourtant plus que probable que cette pénible question a avorté, ou bien avortera d'une façon assez piteuse, et qu'une interpellation ordinaire sera adressée aux ministres sur l'ensemble de leur politique, ainsi que cela se pratique partout.

Le devoir du Cabinet est de n'accepter en rien la pression que le radicalisme veut exercer sur lui. Si les ministres résistent, ils auront avec eux le centre gauche et la grande majorité de la gauche pure.

Du reste, l'amnistie plénière a été déjà exclue du programme, au grand désespoir de la République française, qui est devenue l'organe de M. Ranc.

Voici de très justes réflexions du *Journal des Débats* : « Ce n'est pas le ministère qui est en question, c'est le gouvernement même dont on méconnaît le principe et dont on abaisse, nous allions dire dont on avilit l'idée. Pourquoi reculerions-nous devant le mot, puisque nous le trouvons dans tous les journaux de la gauche? Ces journaux ont raison, et nous partageons leur sentiment. Toutes les circonlocutions, toutes les atténuations de langage ne changeront pas la nature des choses. Mais, nous en sommes sûrs, on a trop présumé du ministère actuel si l'on a cru qu'il se prêterait docilement à ce que le principe du gouvernement fût amoindri dans ses mains. Il a reçu le dépôt tout entier et il le conservera tel pour le remettre un jour à ses successeurs. »

Le *Soleil* dit, de son côté : « Quoique simples spectateurs de cette crise parlementaire et gouvernementale dans laquelle nous n'avons ni le pouvoir, ni la volonté d'être les acteurs, nous puisons pourtant, dans notre patriotisme, le vif désir qu'en attendant des élections générales qui remettront toute chose en place, les pouvoirs publics soient assez d'accord pour sauvegarder, par une action commune, au dedans la sécurité publique, au dehors l'indépendance nationale. Qu'on se hâte. Plus d'impuissante et stérile agitation. Qu'il soit décidé que M. Waddington part ou qu'il soit décidé qu'il reste. Qu'on ne soit plus obligé de dire du ministère qu'il est comme un oiseau sur la branche. »

P. S. On verra plus loin que le ministère a pris devant la Chambre une attitude très digne.

### On lit dans la France :

Le cabinet n'a pas sans de longs débats arrêté ses résolutions. Une réunion du conseil a eu lieu lundi soir, chez M. Waddington. Le président du conseil a vivement insisté sur l'impossibilité pour ses collègues et lui d'accepter plus longtemps la situation qui leur est faite. Entre autres impossibilités, il a signalé celle d'accepter un programme imposé et d'alléner ainsi leur droit d'initiative et leur responsabilité. Le conseil s'est séparé fort tard sans avoir pris une résolution définitive.

On suppose et on est en droit de supposer, que quelques-uns des ministres ont voulu consulter leurs amis ou quelques personnages importants.

Le lendemain, les ministres se sont réunis quai d'Orsay. Puis, après s'être mis d'accord, ils se sont transportés à l'Élysée, où ils ont fait connaître à M. Grévy leurs résolutions. Le président de la République les a engagés à bien peser la gravité de ce qu'ils veulent faire. Le débat engagé, ils n'en peuvent sortir que munis d'un vote éclatant de confiance ou de démissionnaires.

M. Gambetta se tient sur la plus grande réserve. Il n'a pas voulu se mêler de la rédaction du programme. Il semble désirer le maintien du cabinet actuel, avec de légères modifications.

Dans une réunion importante du centre gauche, M. de Marcère a insisté sur la situation de cette fraction de la Chambre, à laquelle il ne saurait convenir de soutenir ni d'accepter même tacitement, un programme qui est la négation de tous ses principes parlementaires et libéraux.

Il considère d'ailleurs la confection de ce programme et son adoption par tous les groupes comme une impossibilité.

M. de Marcère a nettement défini le caractère du groupe auquel il appartient, ses prétentions et ses vœux, en établissant qu'il n'aspirent en aucune façon à remplacer le cabinet actuel, qu'il l'avait toujours soutenu et n'était pour rien dans la crise qui semble l'ébranler en ce moment; mais il a déclaré qu'à son avis, si une interpellation se produit, il est de son devoir d'intervenir et de formuler son opinion.

En somme, le centre gauche ne paraît que médiocrement favorable au cabinet, qu'il considère comme ayant fait beaucoup trop de concessions aux partis avancés. Il votera cependant pour lui, mais dans la crainte qu'il ne soit remplacé par un cabinet plus radical.

Voici le texte du programme proposé aux gauches, et accepté par une partie d'entre elles :

Rétablissement de l'ordre et de l'harmonie dans les différents services publics, énergiquement ramenés à l'obéissance au gouvernement républicain, au respect des institutions démocratiques.

Abrogations des décrets et lois de l'empire, et vote d'une loi aussi large que possible sur la liberté de la presse.

Acceptation du projet de loi sur la liberté de réunion dont le rapport vient d'être déposé par M. Naquet.

Droit d'association, avec réserve du droit de l'Etat vis-à-vis des congrégations et associations perpétuelles.

Réforme de la magistrature, en admettant la suspension de l'inamovibilité avec une nouvelle investiture.

Application énergique des lois existantes et, au besoin, lois nouvelles pour imposer à tous les membres du clergé le respect de la République, dont ils sont les fonctionnaires.

Instruction primaire gratuite, obligatoire et laïque, selon le projet étudié par la commission de trente-trois membres et dont le rapport doit être déposé par M. Paul Bert.

En attendant la réforme de la loi Falloux de 1850 sur l'enseignement secondaire, dispositions gouvernementales pour soumettre à un stage obligatoire dans les établissements de l'Etat tous les aspirants à des fonctions publiques.

Augmentation des subventions à l'enseignement de tout ordre et abaissement considérable des prix

de pension dans les collèges et lycées publics.

Modifications à la loi militaire tendant à l'abaissement de la durée du service militaire à trois ans et à la suppression du volontariat.

Intervention du pouvoir civil dans l'organisation et la direction de la gendarmerie.

Continuation de la politique de dégrèvement, en dégageant particulièrement les impôts de consommation.

Rétablissement du pouvoir de l'Etat en matière de tarifs de chemins de fer.

C'est là du pur radicalisme. A l'exception de quelques dispositions, aucun conservateur ne peut accepter cette œuvre anti-libérale, dirigée précisément contre les idées conservatrices.

Le *National*, du 2 décembre, contient l'article suivant :

C'est aujourd'hui le 2 décembre.

Il y a vingt-huit ans que, par un abominable attentat, un homme mettait la main sur les représentants du peuple, serrait d'une main criminelle la gorge de la France, confisquait les libertés et établissait le régime qui devait aboutir à Sedan et au démembrement de la patrie.

Cette date nous la rappelons pour que personne n'en perde le détestable souvenir, et aussi, pour que les bons citoyens qui siègent au Sénat, à la Chambre des députés et dans les conseils du gouvernement s'y arrêtent un instant et méditent sur les causes qui ont rendu possible le coup d'Etat du Deux-Décembre.

Nous les engageons, au lieu de perdre leur temps à des discussions énervantes et inutiles, à relire le *Moniteur* de 1850 et 1851.

Ils apprendront, en parcourant ces feuillets déjà jadis par le temps, comment une Assemblée composée en majorité de républicains honnêtes et bien intentionnés a pu, en quelques mois, fatiguer un pays par des débats stériles, des agitations sans motifs, des crises incessantes, et donner à une nation, à force de bruit, le dégoût de la vie publique et la nostalgie du silence.

Le conseil des ministres, sur la proposition de M. Lepère, a annulé le vote de blâme émis par le conseil général de la Seine, contre le préfet de police.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie une curieuse lettre de M. de Bismarck. Les journaux ayant annoncé que le chancelier était menacé d'une dégénérescence graisseuse du cœur, il s'est trouvé de par le monde un grand nombre d'âmes charitables qui ont écrit à M. de Bismarck pour lui indiquer le traitement qu'il devait suivre. C'était surtout en Angleterre, hors de sa propre patrie, qu'on s'intéressait le plus à son sort. Celui-ci avait tel remède infail- lible, celui-là telle panacée sans rivale. En présence de cette consultation universelle, M. de Bismarck, qui devait bien rire, a voulu mystifier une fois encore les dupes de sa maladie, et il a remercié tous ces guérisseurs volontaires par une lettre où la bonhomie laisse percer une pointe de causticité. Cette lettre, d'ailleurs, est publiée au moment où le prince Gortschakoff passe à Berlin. Elle eût été tout à fait plaisante si M. de Bismarck avait dit que c'était à des correspondants inconnus de Saint-Petersbourg qu'il était redevable des meilleurs conseils. Pour le coup, le chancelier russe aurait ri à son tour.

### REVUE DES JOURNAUX

Soir.

Paris a justifié, par son attitude, la mesure qui a décidé qu'il ne serait pas plus longtemps privé de son rang de capitale. Une foule peu nombreuse, pleine de respect et absolument calme, a assisté à la rentrée de la Chambre républicaine, dans ce palais qui vit, il y a un peu plus de neuf ans, tomber la dernière assemblée de l'Empire.

Beaucoup, parmi l'assistance et parmi les députés, ont pu se reporter, sans l'interruption d'un seul souvenir, vers cette journée du 4 septembre, et le président de la Chambre lui-même a dû se souvenir qu'il y a neuf ans, à l'heure-même où il montait au fauteuil, salué par la troupe de ligne, les tambours battant aux champs, il courait vers l'Hôtel de Ville, avec quelques amis, pour y proclamer un gouvernement nouveau.

M. Gambetta n'a pu échapper à l'émotion de ce souvenir. Lorsqu'il a traversé la haie de soldats, son visage la révélait, et elle faisait trembler sa voix quand il a prononcé son allocution.

Un mot sur la portée politique de cette allocution.

On avait dit qu'elle constaterait seulement ce grand fait de la rentrée des Chambres à Paris; il s'y trouve de plus un appel au travail plus ardu, plus effectif surtout, de la Chambre, à l'abandon de ces traditions fâcheuses que nous avons, pour notre part, si souvent critiquées et qui consistent à éterniser les questions stériles.

Rien de plus légitime que ces conseils, venant du président même de la Chambre; si nous les signalons, c'est que M. Gambetta a insisté assez longuement et très nettement sur le concours qu'il pourra apporter à ces travaux, comme président.

Or, la présidence de M. Gambetta prend fin en janvier 1880, dans un mois environ. Il n'eût pas ainsi parlé, s'il n'entrait dans ses plans de se représenter, en 1880, à l'élection présidentielle et de diriger pendant une année encore les débats parlementaires.

### Journal des Débats.

On ne saurait trop approuver l'attitude et le langage de M. le préfet de police devant le conseil général de la Seine, lequel, malgré quelques adjonctions peu importantes, ressemble à s'y méprendre au conseil municipal de Paris.

Au moment où les Chambres rentrent à Paris, il est bon de remarquer l'agitation que se donnent le conseil municipal et le conseil général pour maintenir sur eux l'attention qui menace de leur échapper. Jusqu'à présent ils étaient les seules assemblées délibérantes dans la capitale; depuis le retour des Chambres leur importance se trouve inévitablement diminuée. Aussi que ne font-ils pas pour se grandir et s'enfler comme la grenouille de la fable! N'est-ce pas le conseil municipal qui décidait l'autre jour qu'il aurait un journal officiel où ses séances seraient reproduites *in extenso*? La concurrence faite à la Chambre des députés et au Sénat est évidente! Mais rien encore n'avait fait prévoir la hardiesse imprudente de la dernière séance. De même que la Chambre des Députés demande l'épuration du personnel dans l'administration départementale, le conseil général demande l'épuration dans la police. Il descend dans les menus détails. Il cite des noms, il dénonce. Tel agent a arrêté en 1871 des soldats de la Commune aujourd'hui amnistiés; peut-on laisser en présence l'agent de la police

et l'amnistié? N'est-il pas urgent d'épargner une aussi triste vue à la sensibilité de ce dernier? On demande en conséquence la révocation de l'agent qui a fait son devoir. Quoi qu'on pense de cette prétention, elle a, incontestablement, un caractère politique, et c'est devant la Chambre qu'elle aurait dû se produire.

Quelques personnes en profitent pour reprocher à M. le préfet de police d'avoir répondu à M. Benjamin Raspail. Il devait se taire, dit-on, et donner rendez-vous à son interpellateur dans une autre enceinte. Oui, M. Andrieux aurait pu refuser de répondre; mais à notre avis, il a bien fait de parler. Les agents qu'il couvre de sa responsabilité avaient été attaqués, et l'attaque devait tomber le lendemain dans la publicité des journaux. Qu'auraient pensé ces malheureux agents si, à côté de l'accusation, ne s'était pas trouvée la défense? Ils se seraient crus, ils auraient du moins pu se croire, abandonnés par leur chef hiérarchique. Ils seraient restés longtemps encore, peut-être toujours, en butte aux soupçons du public, au lieu même où ils exercent leur ministère.

CHAMBRE DES DEPUTES

REVUE DES JOURNAUX Séance du 29 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA.

La séance est ouverte à deux heures. Quelques rectifications se produisent au procès-verbal de la dernière séance.

M. Balthaut explique que si les comptes de 1870 ont été retirés de l'ordre du jour, c'est par suite de la maladie de M. Deussy, chargé du rapport. Cette affaire sera remise à l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Maigne ayant pour objet l'abrogation de la loi du 18 novembre 1814, relative à l'interdiction du travail pendant les dimanches et les jours de fêtes religieuses.

M. Keller propose un amendement tendant, au contraire, à accroître les rigueurs de cette loi, qu'on se propose d'abroger.

Il réclame que l'Etat impose à tous ses fonctionnaires, à tous ses employés, à tous ses ouvriers le repos du dimanche.

Il demande que la sanctification du dimanche et des fêtes religieuses soit consacrée par la suspension du travail, ce jour-là, pour les chemins de fer, les postes, les télégraphes, les travaux publics, etc.

C'est ce qui existe en Allemagne, en Angleterre, en Suisse, etc.

M. Maigne répond à M. Keller et lui demande si ce sont les hommes de son parti, qui fait aujourd'hui parade de leur dévouement pour la classe ouvrière, qui ont supprimé les jurandes et les maîtrises, qui ont émancipé les ouvriers et leur ont donné le suffrage universel.

Il fait remarquer que les cultes étant égaux, on n'a pas le droit d'imposer l'observance du dimanche aux israélites, par exemple.

Il prétend qu'à la suite de nos désastres, il se produit toujours, dans le pays, une réaction monarchiste et cléricalle.

Des rumeurs éclatent sur les bancs de la droite. « Vous serez très-heureux, s'écrie M. de Larocheoucauld-Bisaccia, de trouver le roi pour vous sauver. » (Murmures et rires ironiques à gauche.)

M. Keller réplique brièvement et proteste avec beaucoup d'énergie contre la prétention de M. Maigne, qui lui refuse le droit de parler au nom des ouvriers.

M. de Larocheoucauld-Bisaccia monte alors à la tribune et déclare que Louis XVIII n'est pas revenu dans les fourgons de l'étranger, qu'il a été rappelé par l'amour de ses peuples et a obtenu des traités qui ont été heureux d'avoir en 1871; qu'enfin il a donné à la France une liberté qu'elle ne possède pas en ce moment.

Les monarchistes applaudissent avec enthousiasme.

Le contre-projet de M. Keller est ensuite repoussé et la loi est votée par 335 voix contre 102.

La Chambre adopte également par 321 voix contre 92 une proposition de M. Duvaux supprimant la loi du 3 juin 1876 sur l'aumônerie militaire, malgré la vive opposition de M. le prince de Léon et de M. de Kerjégu.

Une série de propositions sont prises en considération sans débat; puis, après une courte discussion, et quelques observations critiques de MM. Anisson-Duperron et Lorois, on adopte le projet de règlement présenté par M. Louis Blanc et plusieurs de ses collègues, projet qui édicte des pénalités plus graves contre les députés qui s'insurgeront contre l'autorité du président.

Le reste de la séance est consacré à de nombreuses prises en considération de propositions diverses et à la fixation de l'ordre du jour.

M. Boyssset demande et obtient la mise à la suite de l'ordre du jour de la proposition de loi relative à la suppression temporaire de l'inamovibilité de la magistrature.

Séance du 2 décembre.

Tous les ministres sont présents.

M. Baudry-d'Asson déclare retirer son

interpellation qu'il reprendra lorsque son procès sera jugé.

M. Waddington dit qu'il s'est introduit depuis le début de la session, une habitude nouvelle dans les fastes parlementaires, celle de présenter une demande d'interpellation et de la retirer. On dit que le ministère est aux abois. Ce n'est pas dans des conversations particulières, c'est à la tribune qu'il convient de porter les questions ministérielles. Le pays a besoin d'être assuré du lendemain. (Très bien!) Il ne s'agit pas de formuler un programme dans des réunions extra-parlementaires, si vagues et sans portée. Aucun ministre ne peut accepter de programme composé pour rester dans la vérité parlementaire. Que le parlement dise hautement si le ministère a, oui ou non, sa confiance. Si les ministres n'ont pas une entière confiance, ils sont prêts à se retirer. Cette règle parlementaire est simple et claire; il ne faut pas s'en écarter. Qu'on cesse donc cette politique de réunions et de journaux et qu'on porte à la tribune les questions qu'on veut soulever. Ce sera dans l'intérêt général du gouvernement et du pays. (Applaudissements, non-seulement au centre, mais aussi dans une partie de la gauche.)

Sur la demande de M. Lepère, la discussion de la proposition de MM. Legrand et Naquet sur le droit de réunion, est ajournée à huit jours.

M. de Gasté développe une proposition sur les pensions civiles. Il conclut au renvoi à la commission, qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Boyssset, tendant à prescrire une nouvelle investiture pour la magistrature.

M. Le Royer constate que c'est là une question grave dont le gouvernement se préoccupe. Des tribunaux existent, qui ont une attitude mauvaise, et ne comprennent pas la réserve que leurs fonctions imposent. Il faut que le début se présente sous la forme d'une loi organique. Sous cette réserve, le gouvernement ne s'oppose pas à la prise en considération.

M. Godelle regrette que M. Le Royer n'ait pas protesté contre une mesure révolutionnaire. (Très-bien à droite.) L'inamovibilité de la magistrature est établie dans l'intérêt des particuliers. Si elle est atteinte, les citoyens seront frappés dans leur liberté et dans leur honneur.

M. Ribot dit qu'il soutiendra l'inamovibilité de la magistrature.

M. Boyssset dit que la mesure qu'il propose n'est pas révolutionnaire; mais il ne veut pas défendre la magistrature qui est un legs de l'empire (très-bien à gauche), magistrature impopulaire dont les jugements et les arrêts indignent le pays. Un prompt remède est nécessaire; le ministère devrait prendre l'initiative. (Très-bien à gauche.)

Il rappelle le jugement rendu contre le journal qui avait insulté le procureur de la République d'Angers; il est étonné que M. Le Royer n'ait pas protesté contre cette insulte faite à la magistrature, insulte sans précédent. Il dit que tous les gouvernements ont respecté l'inamovibilité.

M. Floquet répond qu'on a suspendu l'inamovibilité en 1807, 1816, 1850 et 1852.

M. Cunéo d'Ornano dit qu'au lieu de réformer la magistrature, on ferait bien mieux de la désaisir des procès politiques. Il demande l'ajournement qui est rejeté.

La proposition de M. Boyssset est prise en considération par 342 voix contre 163.

La Chambre épuise ensuite son ordre du jour par la prise en considération d'une proposition de MM. Nadaud et Vilain concernant la durée des heures de travail dans les usines et manufactures.

La séance est levée à 5 h. 20 m.

CHRONIQUE LOCALE

ET MERIDIONALE

Mairie de Cahors.

Avis.

Le public est informé que, conformément aux instructions de M. le Préfet, la liste des indigents doit être établie tous les ans par le conseil municipal.

En conséquence les personnes qui ont l'intention de demander leur inscription pour avoir droit aux médicaments gratuits, pendant l'année 1880, sont invitées à se présenter les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, à la Mairie, de 2 à 4 heures du soir.

Le registre d'inscription sera ouvert à partir de demain jeudi 4 décembre, jusqu'au mardi 23 du même mois inclusivement.

M. Dédebat, secrétaire général à Marseille, ancien secrétaire général à Cahors, est nommé chef du cabinet du ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Huriot, qui est nommé directeur de l'Ecole des sourds et muets de Bordeaux.

ACADEMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

Mathématiques préparatoires.

Histoire et géographie. — 1<sup>er</sup> Talou; 2<sup>e</sup> Palame.

Rhetorique.

Mathématiques. — 1<sup>er</sup> Magimel; 2<sup>e</sup> Rossignol.

Seconde.

Histoire et Géographie. — 1<sup>er</sup> Talou; 2<sup>e</sup> Barriety.

Troisième.

Vers latins. — 1<sup>er</sup> Bénéche, E.; 2<sup>e</sup> Pénels, A.

Quatrième.

Histoire et géographie. — 1<sup>er</sup> Vioussens; 2<sup>e</sup> Gibrat.

Cinquième.

id. — 1<sup>er</sup> Gaston; 2<sup>e</sup> Pasquier.

Sixième.

Thème latin. — 1<sup>er</sup> Marbot, A.; 2<sup>e</sup> Combes, P.

Septième.

Calcul. — 1<sup>er</sup> Lamouroux, F.; 2<sup>e</sup> Gailhard.

Huitième.

Allemand. — 1<sup>er</sup> Gratacap, M.; 2<sup>e</sup> Boisse, P.

Anglais. — 1<sup>er</sup> Bueamp, A.; 2<sup>e</sup> Faurie, P.

CLASSE PRIMAIRE. (1<sup>re</sup> division.)

Catéchisme. — 1<sup>er</sup> Mendaille, G.; 2<sup>e</sup> Soulié, Jean.

Lecture. — 1<sup>er</sup> Calmels, R.; 2<sup>e</sup> Mendaille, G.

2<sup>e</sup> division.

Catéchisme. — 1<sup>er</sup> Soulié, P.; 2<sup>e</sup> Pinel, J.

Lecture. — 1<sup>er</sup> Pinel, J.; 2<sup>e</sup> Bouzerand, J.

3<sup>e</sup> division.

Catéchisme. — 1<sup>er</sup> Solomon, J.; 2<sup>e</sup> Panouze, E.

Lecture. — 1<sup>er</sup> Arnault, E.; 2<sup>e</sup> Panouze, E.

4<sup>e</sup> division.

Catéchisme. — 1<sup>er</sup> Gilis, L.; 2<sup>e</sup> Cagnac, L.

Lecture. — 1<sup>er</sup> Gilis, L.; 2<sup>e</sup> Cagnac, L.

Enseignement secondaire spécial.

2<sup>e</sup> année.

Histoire et géographie. 1<sup>er</sup> Combebias; 2<sup>e</sup> Bénâtre.

(Année préparatoire.)

Anglais. — 1<sup>er</sup> Cros, Albert; 2<sup>e</sup> Cros, Eugène.

Le Proviseur,

VASTICAR.

Le conseil municipal d'Aiguillon (Lot-et-Garonne) a voté le remplacement de l'école des Frères par une école laïque.

Voici le texte de cette délibération, un chef-d'œuvre de sottise radicale et de méchanceté démagogique.

Le conseil, Considérant qu'il y a lieu de prendre en considération cette demande; attendu qu'une des plus glorieuses conquêtes de la Révolution de 89, est la liberté de conscience, et qu'il est du devoir de tout administrateur de veiller à ce qu'il n'y soit porté aucune atteinte, et que les maîtres, chargés d'instruire la jeunesse, ne portent dans l'accomplissement de leur devoir aucune préoccupation religieuse;

Par ces motifs, le conseil prie l'administration supérieure de vouloir bien substituer à l'élément congréganiste l'élément laïque, à la direction de l'école communale des garçons, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1880.

Nous apprenons qu'il se forme un syndicat des principaux Médecins et Pharmaciens spécialistes français, pour la défense des intérêts de la spécialité en général, et l'élaboration du projet d'une loi nouvelle, reconnue indispensable, qui serait présentée aux Chambres très-prochainement. MM. les Médecins et Pharmaciens spécialistes qui désireraient faire partie dudit Syndicat ou avoir des renseignements plus complets à ce sujet, n'ont qu'à écrire au secrétaire du Comité, en voie de formation, 24, rue Rodier, à Paris.

Théâtre de Cahors.

Spectacle du Jeudi 4 décembre.

Fleur de Thé.

Le spectacle commencera par

Une boîte d'asperge.

Bureaux: — 7 heures 1/4.

BULLETIN COMMERCIAL.

Céréales et Farines. — Le froid de ces derniers jours n'a point nu aux grains en terre. La neige est déjà tombée en abondance dans quelques régions, elle garantit les jeunes blés et rassure la culture contre des gelées plus fortes. Les rapports en blé ont été un peu plus importantes sur quelques halles, ils ont provoqué une tendance plus faible sur les bons blés et des prix en baisse sur les qualités inférieures. En général, les affaires ont toujours peu d'activité. Les menus grains sont fermes ils conservent leur précédente valeur. Marseille est calme, sans affaires, tant sur le disponible que sur le livrable. Importations 7,000 quintaux. Sur nos places maritimes de l'Ouest les affaires n'ont aucune activité, les prix restent stationnaires. On signale de

nouveaux arrivages en blés exotiques à Bordeaux, Rouen et le Havre. Les avis de New-York annoncent une hausse de 5 cent. Sur les farines (0,25 par baril de 88 kilos) et les froments en hausse de 2 cent. Par bushel (0,30 par hectolitre). Les expéditions de froment des ports des Etats-Unis pendant la semaine finissant le 29 novembre ont été de 360,000 quarters contre 283,000 la semaine précédente. Les expéditions pour l'Angleterre ont été de 240,000 quarters contre 213,000 et celles pour le Continent de 120,000 contre 70,000. Les stocks visibles en froment aux Etats-Unis sont sans changement sur la semaine précédente; ils sont de 29,750,000 bushels soit 10,412,500 hectolitres. Les avis télégraphiques reçus de Londres annoncent de la fermeté sur les froments au marché des cargaisons flottantes disponibles sur les places allemandes, les prix des blés sont fermes, les prix en hausse à Cologne. A Paris, les farines de consommation sont sans changement aux cours extrêmes de 69 à 73 le sac de 159 kilos, toile à rendre. Marque Darblay 72. Malgré la hausse de New-York, les farines 8 marques sur notre place de Paris restent très calmes, les prix soutenus, mais sans changement sur les cours pratiqués hier soir en bourse. Pendant la réunion commerciale et en clôture aucun changement appréciable, on ne constate qu'une bonne tenue dans les cours; mais les affaires sont inactives. Les blés de terme n'ont eu qu'une demande très-limitée, les prix bien tenus, mais sans changement sur bier. Les seigles de terme sont stationnaires, les avoines bien tenues.

Vins. — Bergerac (Dordogne), 29 novembre.

Nos vins rouges 1879 conservent les mêmes prix que je vous signalais dans mon dernier bulletin.

Les vins vieux sont de plus en plus recherchés et obtiennent des prix élevés. C'est ainsi que M. Gay, d'Issigeac, vient de vendre ses 60 tonneaux 1878 au prix de 600 fr. Les plus inférieurs sont tenus de 450 à 500 fr.

Ceux qui ont encore des 1876 et 1875 demandent 700 fr.; il y en a sur le nombre de très bien réussis.

Marché aux Bestiaux de La Villette.

Paris, 2 décembre.

Table with 4 columns: ESPECES de BESTIAUX, AMENES, VENDUS, PRIX EXTRÊMES. Rows include Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs.

La vente du gros bétail a été calme au cours d'hier. Veaux. — Malgré un arrivege des plus restreints, la vente n'est guère plus active qu'hier, et les cours sont restés les mêmes.

VARIÉTÉS

Suite du discours de M. LÉON CIEUTAT.

Ses études de Droit à Toulouse, son séjour à Bordeaux, son long exercice parlementaire lui avaient permis de satisfaire cet entraînement dans lequel il persévérerait encore, à St. Céré, grâce au concours de son fils (1). A l'exemple de savants auteurs qui l'avaient tenté avec succès pour les Parlements du Nord, il avait rêvé de rédiger, en s'aidant des décisions des Cours de Toulouse et de Bordeaux, appuyées sur la saine doctrine des jurisconsultes, une sorte de Code à l'usage des pays de Droit Ecrit. Admirablement préparé par de fortes études et secondé par son ardeur au travail et ses qualités de discernement, il ne pouvait que réussir et les éloges des Savants et de tous les Parlements proclament assez haut son succès (2). Sous le titre modeste de « Notables et Singulières Questions de Droit Ecrit », se trouve une véritable encyclopédie de Droit Romain et Coutumier, d'Arrêts du Parlement de Toulouse et des autres Cours de France, et d'un mot, un Recueil complet de théorie et de pratique. Aussi onze éditions sont-elles venues consacrer cet illustre

(1) Arrêts, VII, 97.

(2) Loué par Ferrières, François-François, La Roche-mailliet, Daurier et bien d'autres.

ouvrage, qui, jusqu'à notre législation nouvelle, a joué d'une rare faveur. Aucun honneur ne lui a fait défaut : ni les traductions, ni les imitations, ni les condensations sous une forme abrégée, comme on fait d'une œuvre classique.

Il n'est pas sans intérêt de connaître qu'en 1603 parut une première Edition en cinq livres, dédiée à ses anciens Collègues de Toulouse, ou comme il les qualifie lui-même : « Messieurs tenans la Cour » du Parlement pour le Roi, nostre Sire, à Tholosane. La dédicace, datée de Saint-Céré, respire un air de candeur et de bonhomie naturelle, qui semble être le privilège des Ecrivains de ce temps. « ... Je vous offre, dit-il, ces fruits que j'ai autrefois recueillis dedans vos champs, pendant les vingt-cinq ou vingt-six ans que j'ay eu l'honneur d'être parmi vous. Mon dessein fut, alors que j'en fis amas, de les garder derrière moy, plus pour le service de ma mémoire que pour parade, plus pour mon instruction que pour enseigner autrui. M'estant depuis quelques années retiré à ma maison, loin du Palais et des affaires, plusieurs de ceux qui sçavaient que j'avais ceste provision chez moy, m'ont souvent admonesté de les exposer au jour, de les mettre à l'air, leurs raisons estant que je ne pouvais refuser de rendre au Public ce que je tenais du Public, que ces fruits demeurans enfermés se corromproient à la longue. Je leur ay résisté tant que j'ay pu, craignant que le temps qui a accoustumé de changer le goût et le sentiment des hommes ne leur eust osté beaucoup de leur odeur et savor naturelle. Joint que je ne me jugeois point capable de leur donner la grâce et l'assaisonnement propre et convenable. ... » Je m'arrête ici, Messieurs, car je crois entendre une protestation contre cette excuse inopportune, et la savor de ce style que l'on croirait tombé de la plume de Montaigne, un contemporain, du reste, fera aisément pardonner le longueur de la citation. L'auteur, cependant ne se borne pas à cette première excuse ; dans les dernières lignes du cinquième livre, il a à cœur de répéter qu'il cède à une sorte de contrainte « à l'instance » prière de ses bons seigneurs et amis.

Encouragé par le suffrage de ses Collègues et du Public, il publia, deux ans après, une seconde édition augmentée de « trois Livres germains des autres » avec une dédicace à M. de Verdun, Premier Président. « D'autant qu'il est comme l'âme » et la vie du Parlement, et le chef et Prestre souverain de cette Justice Souveraine », en sorte, dit-il, « qu'il ne saurait être blâmé d'inconstance » comme ayant pris une nouvelle adresse », ne faisant que continuer l'hommage fait d'abord à ses collègues « qui ont vu de bon œil, loué et approuvé » son œuvre.

C'est au milieu de ses chères études que la mort vint le trouver, mais non le surprendre. « Son entière et dévote affection pour la Religion », dont il s'honore souvent dans ses Livres et le cruel avertissement reçu au commencement de 1607, par la fin imprévue de son fils aîné (2), ne pouvait que le tenir bien préparé quand il fut frappé, trois ans plus tard, pleuré des siens et de tous ceux qui l'avaient connu. A l'exemple des gens de bien, la Science a dû aussi déplorer cette perte ; de la sorte, elle a été privée tant de la continuation de son grand ouvrage que d'une Histoire sur les guerres de la Réforme, dont il avait recueilli les éléments (3). Maynard a été encore empêché de mettre la dernière main à un Traité de la Puissance Royale et Sacerdotale, qui existait à la Bibliothèque Nationale, à l'état de manuscrit (4).

Et maintenant, Messieurs, vous pourriez attendre de moi, que, revenant sur le volume des Arrêts, j'essaie de donner une analyse des huit livres ou des huit cents questions qui le composent ; tout au moins de vous en montrer le corps et la structure, en d'autres termes, la méthode et l'esprit. Ce serait certainement une étude intéressante de jeter un coup d'œil minutieux, ou même une vue d'ensemble sur ce traité complet de la Législation du temps, en matière Civile et Criminelle, à la fois Bénéficiale et Féodale, de Droit public et privé ; d'expliquer comment il a constitué le véritable Code de la Jurisprudence de la Cour de Toulouse à cette époque, Jurisprudence vivifiée à l'aide des motifs secrets qui ont inspiré la loi, selon ses Interprètes les plus autorisés ; d'exposer le caractère dominant et pour ainsi dire l'âme de sa doctrine, la modération, mais une modération également éloignée de la faiblesse et de l'indifférence ; de peindre l'auteur avec sa véritable physionomie de Jurisconsulte, sans affectation aveugle pour le Passé, sans hostilité envers le Présent ; ne dissimulant pas une préférence marquée pour le Droit Romain, cette Raison écrite, mais sans se départir d'un prudent ecclésiastique ; conservateur irréprochable des anciens principes, protestant, à ce titre, contre les variations de la Jurisprudence, tout en accueillant avec enthousiasme, mais dans la sphère de la Science pure seulement, les nouveautés doctrinales d'Alciat, Duaren, de Conan, Cujas et d'autres illustres contemporains. Puis, en dehors de la pensée intime de l'auteur, vous pourriez me demander de franchir le siècle et le milieu qui l'ont vu

naître, pour étudier la rôle et la destinée du Livre ; de le comparer aux Recueils antérieurs du Parlement de Languedoc (5), en recherchant le secret de son influence et la mesure du service rendu ; service éminent dans ce temps de confusion de la Législation, d'absence de motifs dans la plupart des arrêts (6), et de défauts de moyens d'examen et de publicité ; service essentiellement fécond non-seulement pour le Présent mais encore pour la Postérité, si l'on songe aux vocations scientifiques ainsi suscitées (7), et à la réunion de ces éléments de décision, qui sont devenus, en quelque sorte, les pierres d'attente des belles Ordonnances du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, bases elles-mêmes de nos Codes modernes. ... Mais en empruntant un mot de Montesquieu, ce serait mettre un grand ouvrage dans un autre ouvrage, et il faut savoir se borner. Heureux toutefois, si les rapides aperçus, disséminés dans cette étude, avaient le don de communiquer le goût de la recherche de ces pages aujourd'hui trop dédaignées.

(A. suivre.)

(3) Etienne Aufréry, Stylus Curiae parlamenti et decisiones Capellae Tolosanae. — Et Benoist — Repet — Canoniques.

(6) Les arrêts ordinaires ne faisant loi qu'entre les parties n'étaient pas motivés. Il en était autrement des arrêts Généraux, Présidentiels ou Présidentiaux, prononcés judiciairement ou juridiquement et en robes rouges par les Présidents à mortier (V. Inst. de Justinien de Pasquier XVIII. — Arrêts de Maynard III-91, au sujet des harangues de cette sorte de Président du Faur.)

(7) Larochefflavien, Cambolas, d'Escorbis, de Vedel, d'Olive, Catellan, Albert, etc.

Bourse de Paris

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, Cours du 4 Décembre, and values: 82.20, 83.75, 111.80, 115.45.

DERNIÈRES NOUVELLES

An moment où nous mettons sous presse, le Courrier de Paris n'est pas arrivé. Paris, 3 décembre, 5 h., soir.

Plusieurs journaux annoncent qu'une interpellation doit avoir lieu aujourd'hui jeudi, ou au plus tard samedi.

M. Mourin est nommé recteur de l'Académie de Nancy, en remplacement de M. Aubartin.

Le Journal officiel publie le mouvement préfectoral :

- M. Mahias, préfet des Côtes-du-Nord, est nommé préfet du Cher ;
M. Labordère, préfet du Cher, est nommé dans les Côtes-du-Nord ;
M. Behourd, préfet de l'Aube, est nommé dans l'Hérault ;
M. Robinet, préfet du Morbihan, est nommé dans l'Aube ;
M. Montour, sous-préfet de Brest, est nommé préfet du Morbihan ;
M. Robert, sous-préfet de Compiègne, est nommé préfet de l'Ardeche ;
M. Deschanel est nommé sous-préfet de Brest ;
M. Gilbert Boucher est nommé sous-préfet de Compiègne ;
M. Gauhiot, sous-préfet de Montbéliard, est nommé à Provins ;
M. Danlle, attaché au cabinet du ministre de l'intérieur, est nommé sous-préfet à Saint-Sever ;
M. Fauré, sous-préfet de Chalon-sur-Saône, est nommé secrétaire général des Bouches-du-Rhône ;
M. Fremont, secrétaire général de l'Eure, est nommé sous-préfet de Roanne, en remplacement de M. Malméde, mis en disponibilité ;
M. Lagarde, secrétaire général du Morbihan, est nommé secrétaire général de la Sarthe, en remplacement de M. Doremieux, mis en disponibilité.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot)
Paris, 4 décembre 11 h. 32 min. mat.
Hier, au soir les bureaux de gauche n'ont pas pu s'entendre, et ont décidé

que chaque groupe conserverait sa liberté d'action. M. Brisson interpellera aujourd'hui le ministère. M. Floquet l'appuiera.

Les gauches demanderont surtout au cabinet de faire la déclaration sur l'épuration du personnel et de la réforme de la magistrature.

Un vote favorable aux ministres est probable avec une majorité inférieure aux précédents. C'est du chiffre de cette majorité que dépendra le maintien du ministère entier ou la retraite de quelques membres.

Le Royer seul ne veut pas rester.

REVUE BRITANNIQUE

Sommaire de la livraison de novembre.
Histoire contemporaine. — Economie politique. — I. L'Allemagne depuis la paix de Francfort. — Etudes d'histoire et de mœurs au XVIII<sup>e</sup> siècle. — II. L'abbé de Voisenon d'après de nouveaux documents. — Mémoires. — Documents historiques. — III. Strawberry-Hill. — Mœurs. — Education. — VI. L'enfant chez les sauvages et chez les civilisés. — Géographie politique et commerciale. — VIII. La route des Indes. — Légendes. — Contes populaires. — IX. La veillée de Pâques. — Instruction publique. — Pédagogie. — X. Les travaux d'aiguille dans les écoles allemandes. — Pensées diverses. — Poésie.

Correspondance de la Revue Britannique.
Nouvelles des sciences, de la littérature, des beaux-arts, du commerce, etc., etc.

Correspondance d'Allemagne. — Une publication allemande sur la situation économique de l'Arménie. — Trois romans de M. Rudolf von Gottschall. — Les mémoires de Louis Schneider. — Notice sur le musicien Karl Eckerl. — Le journal d'un club.

Correspondance d'Orient. — Mahmoud-Nedim et le vieux parti turc. — Les ménages de sir Austin Layard. — Parallèle du lacet et du harem. — Le protectorat français et le voyage de l'ambassadeur d'Angleterre en Palestine. — Inopportuniste grec. — Rhodes. — Le réseau ferré de l'Asie Mineure et de l'Euphrate. — Emprunt Waddington. — La nuit du destin. — La commission égyptienne de contrôle.

Correspondance d'Italie. — L'éloquence judiciaire en Italie. — Grève des avocats. — Le Néo-Latinisme et les progrès de féderation latine. — La question tunisienne. — Capri. — Une pépinière de grandes dames. — La tarantelle matrimoniale.

Correspondance de Londres. — La procession du lord-maire. — L'évêque de Toronto et le changement de climat de l'Irlande. — Entrée de l'armée du Salut à Londres. — Le grand sceau sous les différents régnes. — Livres nouveaux : les salaires et le capital. — Les livres de Noël.

Post-scriptum d'Amérique : pronostics de la future élection de Grant. — Le canal interocéanique. — Littérature américaine.

Chronique et bulletin bibliographique. — Le glaive et les balances de la justice républicaine. — Trop tard ! — Plaidoyer de M. Humbert pro domo sua. — Encore la Commune ! — Le tocsin de Maximilien Du Camp. — Livres nouveaux. — Théâtres.

BULLETIN

De la Société de Géographie.

Sommaire de la livraison d'octobre 1879.
I. — Mémoires et Notices.
Charles Wiener. — La ville morte du Grand-Chimu et la ville de Cuzco.
Vice-amiral Fleuriot de Langle. — Mélange de géographie et d'ethnographie, migrations africaines.
Jules Girard. — L'affaissement du sol des Pays-Bas.
D. E. T. Hamy. — Ethnologie Finnoise, par M. G. Retzius.
III. — Faits géographiques.
Voyage de l'Ys-Bjorn. — La navigation de l'Obi. — Exploration sur le 40<sup>e</sup> parallèle. — La chaîne du Saint-Elie. — Les Tekés. — Carte géologique du Caucase.
IV. — Actes de la Société.
Procès-verbaux des séances.
Ouvrages offerts à la Société.
Cartes.
Charles Wiener. — Plan du Grand-Chimu. — Le Cuzco.
Delagrave, éditeur, rue Soufflot, 15, Paris.

L'Univers Illustré.

Sommaire du numéro du 29 novembre.
Texte : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Nouvelles salles des séances du Sénat et de la Chambre des députés, par R. Bryon. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Le nouveau lord-maire de Londres et ses schériffs, par H. Vernoy. Le Huascar, par F. Bourgeat. — Courrier du Palais, par M<sup>e</sup> Guérin. — Le Racommodeur de parapluies, tableau de M.

François Roeder. — Les belles amies de M. de Talleyrand par M<sup>e</sup> Mary Summer (suite). — Le territoire de la Rivière rouge, par R. Bryon. — Les Misérables, nouvelle édition illustrée. — Francoise, par A. de Pommarin (suite). — Bulletin financier. — Statue de la République, œuvre de M. Soitoux, qui doit être érigée devant le palais de l'Institut. — Le nouveau lord-maire et ses schériffs. — Le Huascar, cuirassé péruvien, capturé par la flotte chilienne. — Salon de 1879 : Le Racommodeur de parapluies, tableau de M. François Roeder. — Salle des séances du Sénat, au Luxembourg ; salle des séances de la Chambre des Députés, au Palais-Bourbon. — Le territoire de la Rivière-Rouge, (six gravures). — Les Misérables (deux gravures). — Rébus.

Etude de M. Louis BOUSQUET, avoué à Cahors, rue Fénélon, n<sup>o</sup> 7.

VENTE

SUR FOLLE ENCHÈRE

Fixée au vingt-quatre décembre mil huit cent soixante-dix-neuf, à midi précis, au Palais de justice de Cahors.

A la requête de Marie Romec, sans profession, épouse du sieur Antoine Guiraudet, tailleur d'habits, qui assiste et l'autorise, domiciliée avec lui, rue Boulbonne, numéro 46, laquelle agit comme mère et tutrice légale ou dative de Marie, sa fille mineure, enfant naturel, reconnu par le sieur Gabriel Cagnac, quand vivait cultivateur à Cahors, et a constitué M<sup>e</sup> Bousquet pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, lequel occupera pour elle sur la présente poursuite.

Et en vertu : 1<sup>o</sup> d'un jugement contradictoire rendu le vingt-cinq février mil huit cent soixante-dix-neuf, par le tribunal civil de Cahors ; 2<sup>o</sup> d'une clause du jugement d'adjudication ci après énoncée, et faite par le sieur François Lagarde, employé au chemin de fer de Libos, adjudicataire du premier lot, au prix de deux mille cinquante francs, d'avoir justifié de l'acquit des conditions exigibles de l'adjudication, ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré le treize novembre mil huit cent soixante-dix-neuf, par le greffier du tribunal de première instance de Cahors, enregistré.

Et 3<sup>o</sup> de l'article 703 du code de procédure civile.

Il sera procédé, sous la présidence de M. Galop, juge commissaire, nommé par le jugement précité,

A la vente par licitation et sur folle enchère de l'immeuble dont la désignation suit.

Désignation des biens à vendre :

- Une vigne et petite maison, situées au lieu dit Les Redols, portées de la manière suivante à la section B du plan cadastral de la commune de Cahors :
Numéro 405, vigne contenant quarante ares, quatre-vingt-dix centiares, cinquième classe, revenu net : un franc deux centimes.
Numéro 406, bois contenant cinquante-cinq ares quarante centiares, cinquième classe, d'un revenu net de un franc soixante-six centimes.
Numéro 407, vigne contenant treize ares trente centiares, cinquième classe, d'un revenu net de trente-trois centimes.
Numéro 408, terre contenant vingt-trois ares quarante centiares, quatrième et cinquième classe, d'un revenu net de un franc quatre-vingt-seize centimes.
Numéro 409, vigne contenant quatre ares quarante centiares, cinquième classe, revenu net de onze centimes.

Ce qui porte la contenance totale à un hectare trente-sept ares quarante centiares et le revenu net à cinq francs huit centimes.

Cet immeuble confronte au levant, avec chemin public, au nord avec propriété de Cambayrac, au midi avec propriété de Redoules et au couchant avec propriété de Pagès.

Cet immeuble, éloigné de Cahors, est assez rapproché du village de Saint-Henri ; la petite maison est en assez bon état, couverte en tuiles, très-suffisante, et formé un accessoire très-utile à cause de l'éloignement de l'immeuble.

Ledit immeuble et ses dépendances qui formaient le premier lot, avaient été adjugés audit, François Lagarde, par jugement du tribunal de première instance de Cahors, le seize juillet mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré, moyennant le prix de deux mille cinquante francs, les charges venant en diminution du prix.

Il est expliqué que tous les frais, aussi bien les premiers frais de poursuite que les frais de vente sur folle enchère viendront, conformément au cahier des charges, en diminution du prix de l'adjudication.

Ladite vente sur folle enchère aura lieu sur la mise à prix de quinze cents francs, c. 1,500 fr. L'adjudication aura lieu en présence du sieur Soulié Baptiste, dit Cadet, maître d'hôtel à Cahors, subrogé tuteur ou lui dûment appelé.

M<sup>e</sup> Bousquet, avoué poursuivant, donnera, à ceux qui voudraient acheter, tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé à Cahors, le quatre décembre mil huit cent soixante-dix-neuf.

Enregistré à Cahors, le 4 décembre mil huit cent soixante-dix-neuf, pour le montant de R. C. mille huit cent francs, quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : LOUIS BOUSQUET, GIBERT, receveur.

(2) Le 30 avril 1607. (Archives du Parlement de Toulouse.)
(3) Arrêts, 1-28, in fine.
(4) Sous le numéro 937 du Fonds Français.

**Crédit Foncier de France**

Prêts hypothécaires à court terme sans amortissement.  
Emission d'Obligations foncières à court terme.

Le Crédit Foncier de France consent des prêts hypothécaires à court terme sans amortissement, d'une durée qui ne dépassera pas 5 années.

L'intérêt de ces prêts sera de 4 45 %, sans commission, pour une durée de 4 à 5 ans.

Ce taux pourra être réduit, suivant accord, pour les prêts d'une durée inférieure à 4 ans.

Le Crédit Foncier de France met aujourd'hui en souscription des Obligations foncières à court terme, au porteur ou nominatives, aux taux suivants :

à 1 an d'échéance	2 %
à 2 ans »	2 1/2 %
à 3 ans »	3 %
à 4 et à 5 ans »	4 %

Les Obligations au porteur sont de 500 fr. les Obligations nominatives sont de toute somme multiple de 100 francs.

S'adresser : pour Obligations, au Crédit foncier de France et à MM. les Trésoriers Généraux et les receveurs particuliers de finances ;

Pour les prêts au Crédit foncier de France aux Notaires.

**Le Vin Aroud au quinquina au fer** et à tous les principes solubles de la Viande est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie, l'appauvrissement ou l'altération du sang. Ce vin, d'une saveur exquise, renferme les éléments constitutifs du sang, des muscles et des os. Il convient donc aux convalescents, aux enfants, aux jeunes filles aux vieillards enfin à toutes les personnes d'une constitution languissante, ont affaiblies par le travail, les veilles, les excès de toutes sortes ou la maladie.

Se vend à Paris, chez J. Ferré, successeur de Aroud, 102, rue Richelieu et dans toutes les pharmacies.

**PHYLLOXERA.**

Vient de paraître : *Danger du sulfure de Carbone. Efficacité des engrais minéraux et végétaux mélangés. Moyens précis de leur emploi* par J.-P. Mazaroz. On communique gratuitement cette brochure avec les autres du même auteur au bureau du journal, et on l'adresse franco contre l'envoi d'un franc en timbres-poste à M. Mazaroz, 94, Boulevard Richard-Lenoir, à Paris. Nous recommandons vivement cette brochure aux viticulteurs, auxquels elle enseigne la pratique précise du seul moyen qui existe pour reconstituer les territoires viticoles épuisés et par conséquent anéantir les Phylloxeras.

**20,000 fr. à gagner**

Toute personne prenant un abonnement au journal financier l'Intérêt Public (le plus grand des journaux financiers) recevra gratuitement un billet de la Loterie franco-américaine : gros lot 20,000 fr.; contre un mandat-poste de Deux francs, au Directeur, 43, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

**BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE**

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 100 MILLIONS DE FRANCS.

Siège social : 4 rue de la Paix, à Paris.

**Obligations de 500 Francs**

rapportant 20 francs d'intérêt et amortissables en 75 ans

La Banque Hypothécaire de France émet, dans la proportion de ses prêts, consentis sur première hypothèque, des Obligations de 500 fr., remboursables en 75 ans par voie de tirage au sort et rapportant 20 fr., d'intérêt annuel payable par trimestre, les 1<sup>er</sup> Février, 1<sup>er</sup> Mai, 1<sup>er</sup> Août et 1<sup>er</sup> Novembre de chaque mois.

On peut se procurer au pair, en Titres au porteur

ou en Titres nominatifs délivrés sans frais, les Obligations de la Banque hypothécaire de France.

- A PARIS : Au siège de la Banque Hypothécaire de France, 4, r. de la Paix,  
— A la société générale de Crédit industriel et Commercial,  
— A la Société de Dépôts et C<sup>tes</sup> Courants.  
— Au crédit Lyonnais,  
— A la Société Générale,  
— A la Société Financière de Paris,  
— A la Banque de Paris et des Pays-bas,  
— A la Banque d'Escompte de Paris,

**ET DANS LES DÉPARTEMENTS ET A L'ÉTRANGER**

A toutes les Agences et Succursales des Sociétés désignées ci-dessus

Les Coupons de ces Obligations, ainsi que le Capital des Titres sortis aux Tirages sont payés à Paris, dans les départements et à l'étranger, au Caisse des mêmes Sociétés.

L'agence de la Société Générale de notre ville, rue Fénélon, n° 7, délivre ces titres sans frais.

**SANTÉ A TOUS** adultes et enfants rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os : elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraichissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions, dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pitoite, migraine, nausée et vomissements après repas ou en grossesse; aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consommation), dartres, éruptions, névrosité, épuisement, dépérissement, fièvre,

rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalésicière. — N° 49, 871 : M<sup>me</sup> Marie Jolie, de cinquante ans de constipations, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatuosités, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 : M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésicière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalésicière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors, Vinet, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C<sup>o</sup>, limited, 26 place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**DOUCEDE,**

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

**LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS**

(10<sup>e</sup> année) Rue de la CHAUSÉE-D'ANTIN, 18, Paris.

Propriété de la Société Française Financière

(anonyme) au capital de Six millions.

Est indispensable aux Capitalistes et aux Rentiers.

Paraît chaque dimanche. — 16 pages de texte.

Liste des anciens tirages.

Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.

ABONNEMENTS Paris et Départements **3 FR. PAR AN**

Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.

L'ABONNÉ D'UN AN reçoit EN PRIME GRATUITE

un beau PORTEFEUILLE FINANCIER

Traité de Bourse de 400 pages.

**BAYLES, J**

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passé-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS

DE LA MAISON CHRISTOPLE

ET RÉARGENTURE.

BIJOUTERIE RELIGIEUSE

ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES

D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,

TONDEUSES, TOURNE-BROCHES

ET RÉPARATIONS.

ASSORTIMENT

DE REVOLVERS DES FABRIQUES

DE LIÈGE.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, LE

**A VENDRE**

DE SUITE POUR CAUSE DE MALADIE

Un Fond de

CHAUDRONNERIE et de FERBLANTERIE

Situé à Cahors, rue de la Liberté, bonne clientèle.

S'adresser à M. Alazard, rue de la Liberté.

On donnera toute facilités pour le paiement.

**A VENDRE**

en bloc ou en détail

**Un beau Domaine**

Situé à Rastassac, commune de Montcabrier, canton de Puy-l'Évêque, composé de Maison de maître et de colon, Hangard, Granges, Ecuries, Remise et Etables. 7 hectares de terre labourables, 10 hectares de Bois, 4 hectares de prés et deux hectares et demi de vignes.

S'adresser à M. Lacour, propriétaire, qui donnera toutes les facilités possible pour les paiements.

**TONIQUE DULAC**

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général,

pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

**PHÉNOLINE DULAC**

Le plus puissant spécifique des

maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

**LIQUEUR VINEUSE**

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

**EPILEPSIE**

(Mal caduc) guérie par correspondance le médecin spécial D<sup>r</sup> KILLISCH, à Dresde-Neustadt

(Saxe). Plus de 8000 succès.

**LIBRAIRIE ABEL PILON**

A. LE VASSEUR, Succ<sup>r</sup>, ÉDITEUR

33, rue de Fleurus, 33

PARIS

33, rue de Fleurus, 33

PARIS

**CINQ FRANCS PAR MOIS**

jusqu'à CENT francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois

Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.

EXTRAIT DU CATALOGUE OUVRAGES DE FONDS

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la France, de l'Algérie et des Colonies, 100 cartes et 100 gravures, 100 planches in-8, 2 volumes, 100 fr. — Les planches in-4, magnifiquement coloriées. Prix : 225 fr., payables 20 fr. par 4 mois.

GRAND ATLAS UNIVERSEL, ancien et moderne, par Denon. 40 cartes double in-6. Prix : 400 fr. — TRAITÉ GÉNÉRAL DE BOTANIQUE, par Jussieu, Gouan et Ravenet, 4 beaux vol. gr. in-8, dont 2 vol. 312 p. cont. 402 planches magnifiquement coloriées. Prix : 200 fr., payables 25 fr. par trimestre.

TRAITÉ GÉNÉRAL D'HORTICULTURE, théorique et pratique, par Gouan, Du Ruis et Hérinco, 6 beaux vol. grand in-8, dont 3 atlas contenant 150 planches magnif. color. 250 fr., payab. 30 fr. par mois.

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

USUELLE ET INDUSTRIELLE FLORE MÉDICALE, par Debus, Revet et Hailon, 6 beaux vol. gr. in-8, dont 2 atlas contenant 150 planches in-4, magnifiquement coloriées. Prix : 225 fr., payables 30 fr. par 3 mois.

LES TISSUS ANCIENS, reconstruits à l'aide du costume, des miniatures et des documents inédits, par G. CHARRIER, (ouvrage hors concours à l'Exposition de 1876) 50 planches, Ouvrage s'adressant aux dessinateurs de l'industrie, orfèvres, bijoutiers, fondeurs, papeteries, vitraux, broderie, céramique, etc. 50 planches en carton. Prix : 80 fr.

DICIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE, par D'ORNIERS, et un grand nombre de nos savants érudits. Nouvelle édition, 25 volumes Texte et Atlas de 840 planches en 3 volumes. Prix : 400 fr., payables 50 fr. par trimestre.

est composé des meilleures sortes.

Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées par deux Bandes portant le nom :

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

**GODINAUD, FILS**

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES. Accord et réparation. — Vente, échange et location.